

REUNION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU FOYER RESIDENCE

Le 2 Avril 2024 à dix-neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Résidence-Résidence Autonomie « Les Libellules » de Mormant, sous la présidence de Monsieur Gilbert Leconte

Etaient Présents :

ME ANTOINE	M.LEMAITRE
M. KERSUAL	M. MARTIN
MR DEVAUX	ME STEFANIAK
ME ALGUACIL	
M. LECONTE	ME FENEYROL
ME LEPAGE	
ME LEGER	
ME MENTEC	
ME SATABIN	ME BRICHET
M.CONAN	
ME PAULON	
ME CLESSE	
ME ROBICHE	
ME PAIN	ME DEPUILLE

Communes :

ANDREZEL
ARGENTIERES
CHAMPDEUIL
LA CHAPELLE GAUTHIER
CLOS FONTAINE
COURTOMER
CRISENOY
FONTENAILLES
GRANDPUITS
MORMANT
QUIERS
SAINT-OUEN-EN-BRIE
VERNEUIL L'ETANG
YEBLES

Absents mais représentés

ME JACQUEMOT	pouvoir M. GERMAIN	AUBEPIERRE / OZOUER LE REPOS
ME TILLIETTE	pouvoir M. GALINOU	BOMBON
ME NICOT	pouvoir M. LECONTE	SAINT MERY
ME VACHER	pouvoir M. GUILLOCHON	VERNEUIL L'ETANG

Etaient Absents excusés

ME JOLIVET		AUBEPIERRE OZOUER LE REPOS
M.THIERIOT	M.GUILLEMARD	BEAUVOIR
M. GAUTHIER		BOMBON
ME GRAS		BREAU
ME ADAMSKI	ME PASTOR	CHAMPEAUX
ME BALLABENE		GUIGNES

Etaient Absents :

ME FERRANDIS		BREAU
M. PELCOQ		LA CHAPELLE GAUTHIER
M. BAZZOLI		COURTOMER
ME MARIE		CRISENOY
ME SAMAKI		FONTENAILLES
M. BLANC	ME GERMAIN	FOUJU
ME SOW		GUIGNES
M. NICOT		MORMANT
ME BRIARD		QUIERS
M. NOUZE		SAINT MERY
ME SADOINE		SAINT OUEN EN BRIE

Assistaient également à la réunion :

- Madame Sylvie LECUYER Directrice de la Résidence Autonomie « Les Libellules »
- Madame Sabrina HAVRET Secrétaire de la Résidence Autonomie « Les Libellules »

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoir : 4
Nombre de membres votants : 24

Monsieur Le Président procède à l'appel des délégués du Syndicat Intercommunal du FRPA- Résidence Autonomie, le quorum étant atteint, Monsieur Le Président ouvre la séance, remercie les délégués de leur présence.

Monsieur CONAN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président aborde le premier point de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 5 février 2024.
- Compte de Gestion 2023.
- Compte Administratif 2023.
- Affectation des résultats de clôture 2023.
- Budget Primitif 2024.
- Subvention à l'association « Les Libellules »
- Rapport d'activité 2023.
- Questions diverses.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER 2024.

Sans observation le compte rendu de la réunion du 5 Février 2024 est approuvé à la majorité qualifiée.

2 - COMPTE GESTION 2023

Monsieur Leconte présente le Compte de Gestion 2023 :

Résultat de Clôture de l'exercice 2023 :

- Section d'investissement : Excédent de 18 933.90 €
- Section de fonctionnement : Déficit de 46 505.17 €

Soit des résultats cumulés de :

- Section d'investissement : Excédent de 158 325.51 €
- Section de fonctionnement : Excédent de 299 753.19 €
- Total : 458 078.70 €

Le compte de gestion 2023 est adopté à l'unanimité.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Leconte expose le Compte Administratif 2023, conforme au Compte de Gestion 2023 de la Trésorerie.

Monsieur Le Président annonce le résultat de clôture déficitaire du Compte Administratif 2023 du Syndicat Intercommunal du F.R.P.A. conforme au Compte du Gestion 2023 de la trésorerie.

Monsieur LECONTE mentionne que ce déficit est causé par notre consommation de gaz.

Madame LECUYER et Madame FERNANDES ont constaté une hausse anormale de notre consommation de gaz ces deux dernières années. En effet, alors qu'en février 2021 la consommation atteignait 214 619 kWh, la consommation de gaz atteint en avril 2023, 421 948 kWh.

Nous avons donc sollicité GRDF pour vérifier notre compteur. Après l'intervention du technicien, il s'est avéré qu'une erreur de relevé de consommation a été commise. Par conséquent, nous avons reçu un correctif de 58638.14€.

Monsieur CONAN est nommé président de séance et procède au vote du compte administratif.

L'assemblée adopte à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2023.

Sont à noter principalement :

En dépenses :

- Peinture du 3ème étage.
- Nouvelles plaques nominatives sur les portes d'entrée.
- Taille et remplacement de la haie de la résidence.

En recettes :

Participation des communes

Redevances des résidents

Forfait autonomie — CPOM 2023 — 24 570 €

(Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, signé avec le département)

4 - AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2023 :

Monsieur Le Président propose d'affecter les résultats de clôture par section :

Investissement	R 001 : 158 325.51 €
Fonctionnement	R 002 : 299 753.19 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5 - BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur LECONTE présente le Budget Primitif 2023

La participation des communes reste à 5,50 € par habitant.

Les montants de la redevance et les diverses tarifications 2024 ont été votées lors de la réunion du 05/02/2024

Un Budget total de fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes à : 985 991.36 €
Un Budget total d'investissement équilibré en dépenses et en recettes à : 169 835.66 €

Le Budget Primitif 2024 ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

6 - SUBVENTION :

Le Conseil de vie sociale émet le désir que l'Association des résidents « Les libellules » obtienne comme l'an passé une subvention de 2500 €. Cette subvention permet notamment l'achat des fournitures pour le fonctionnement des divers ateliers tenus par des bénévoles.

La subvention attribuée à l'Association des résidents « Les Libellules » est accordée à l'unanimité.

Rapport d'activité 2023.

Sans observation ce document est validé à l'unanimité.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LECONTE précise qu'un montant de 24000€ en dépense d'investissement a été provisionné pour l'achat éventuel d'un véhicule utilitaire.

Madame LECUYER fait part des problèmes rencontrés par certains résidents pour ouvrir la première porte du S.A.S. Un devis pour automatiser cette porte est envisagé.

Monsieur LECONTE informe les délégués qu'il n'a pas signé la convention de la redevance spéciale avec le S.M.E.T.O.M. Il est dans l'attente du compte rendu de la dernière réunion à laquelle il a assisté.

Madame LECUYER fait part aux délégués que suite à la réunion avec le S.M.E.T.O.M. le 21 mars avec les résidents, une convention de fonctionnement pour la collecte des piles et des ampoules a été signée. Concernant la mise en place d'un composteur, selon les ambassadeurs du S. M E.T.O.M, il faudrait qu'un agent accompagne les résidents en permanence afin de respecter le tri des déchets.

Monsieur LECONTE et Madame LECUYER évoquent un projet visant à mettre en place un atelier photo en partenariat avec l'association « Photopotes de la Brie » de MORMANT, L'objectif de cet atelier serait de prendre des photos des résidents qui le désirent dans différentes situations.

D'autres projets sont en cours, comme l'installation de petites jardinières adaptées à la mobilité des résidents ainsi qu'un projet de construction d'une grande libellule en osier qui serait installée dans le parc.

Madame LECUYER informe les délégués qu'actuellement nous avons :

- 2 F1
- 1 Flbis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le Président,
Gilbert LECONTE



Le Secrétaire de séance
Lionel CONAN



